

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 01/07/2013

Date de la convocation:

17/06/2013

Date d'affichage:

18/06/2013

L' an 2013 et le 1 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 44

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette à M. KREISS Alfred, M. CONUECAR Nestor à M. SCHNEIDER Dominique

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyn, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER Willy, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHERTZ Christophe, SITTER Pierrot, SUSS Charles, ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean

Secrétaire de séance :

M. LIEHN Gilbert.

Réf : 098.2013

Vote : A la majorité

Pour : 37

Contre : 4

Abstentions : 5

Mention exécutoire : Non

098.2013 : Service ordures ménagères : redevance incitative à la levée, mise en place.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 068.2011 du conseil communautaire du 11.07.2011 : redevance « OM » : validation du principe de mise en place d'une redevance incitative et harmonisée à l'échelle du territoire du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin,

Considérant la réglementation en la matière,

Vu l'avis de la commission environnement réunie le 12.06.2013,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Envoyé en préfecture le 23/07/2013

Reçu en préfecture le 23/07/2013

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et cinq abstentions, décide :

- **De valider le principe de mise en place d'une redevance « OM » incitative à la levée,**
- **De demander au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin de coordonner les démarches pour une mise en place cohérente,**
- **D'exiger, comme condition de la mise en place, une facturation par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin à la CCSP au volume, en cohérence avec la facturation de la CCSP aux usagers redevables.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 17/07/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

